



Conseil municipal du 7 juillet 2016

COMPTE RENDU

Installation d'un Conseiller municipal

Monsieur Erwan Cornily a démissionné de son mandat de Conseiller municipal le 30 mai 2016 pour raisons professionnelles. Le suivant sur la liste, Monsieur Raymond Le Cam, a donc été convoqué pour la séance du Conseil municipal et officiellement installé dans ses fonctions.

Raymond Le Cam va intégrer les Commissions « travaux », « urbanisme », « finances » et « économie ».

Morlaix Communauté : transfert des compétences « eau et assainissement »

Le 09 Mai 2016, le Conseil de Morlaix communauté a délibéré sur le transfert anticipé de la compétence "eau et assainissement " à Morlaix communauté dès le 1^{er} janvier 2017. Cette décision, qui conduit à une disparition des syndicats d'eau et d'assainissement, entraîne une modification des statuts de la communauté d'agglomération, devant être soumise à l'approbation des conseils municipaux des Communes membres. Cette question a généré des échanges approfondis au sein du Conseil municipal, et notamment : un accord sur les objectifs généraux du transfert ; mais beaucoup d'interrogations sur les conditions dans lesquelles s'effectuera celui-ci dans un délai aussi court qui n'a pas de véritable justification. Le Conseil municipal a aussi insisté sur la solidarité qui doit être affirmée à l'égard du milieu rural du territoire qui investit pour assurer la fourniture d'une eau de qualité, et sur le maintien du caractère prioritaire des actions engagées par le Syndicat de Pen ar Stang. Le résultat du vote du Conseil municipal a été le suivant : sur 22 votants : pour la modification des statuts : 13 voix, et 9 abstentions.

Breton à l'école : signature d'une nouvelle convention

La convention signée par la Commune avec le Conseil départemental du Finistère et le Conseil régional de Bretagne pour l'initiation au breton à l'école de Saint-Eutrope sera prolongée d'un an.

Subventions aux associations : complément

Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil municipal, pour tenir compte des demandes reçues depuis le dernier Conseil, a approuvé le versement d'une subvention de 125 € à la Chaîne de l'amitié et 350 € au Syndicat d'élevage qui organise son Comice agricole à Plougonven cette année.

De même, la subvention votée lors de la séance du 26 mai 2016 au profit de l'Office municipal des sports a été augmentée de 290 €. Comme l'an passé, l'OMS recevra donc une subvention de 9 700 €.

Sur proposition du Bureau de l'Office de l'Office, la subvention sera répartie de la manière suivante :

CLUB	Subvention 2016
Morlaix Plougonven Handball	3 424,90 €
JUP Football	4 437,60 €
Tennis club	693,37 €
Judo club	584,13 €
Gymnastique adulte bourg	90,00 €
Gymnastique adulte St Eutrope	90,00 €
Aela Danse Zumba	90,00 €
Badminton	90,00 €
OMS (fonctionnement)	200,00 €
TOTAL :	9 700,00 €

Redevance d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de téléphonie

Les montants des redevances versées par les opérateurs de télécommunication ont été arrêtés à l'unanimité par le Conseil municipal qui a décidé d'appliquer les montants plafonds fixés chaque année au niveau national.

Amendes de police : demande de répartition

Le Conseil départemental est compétent pour répartir, par le biais de subventions, le produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Pour en bénéficier, la Commune présentera une demande de financement pour des actions de sécurité routière (approuvé à l'unanimité).

Syndicat intercommunal de Pen ar Stang : garantie d'emprunt

Le Conseil municipal de Plougonven s'est prononcé favorablement (unanimité) à la demande de caution du syndicat de Pen ar Stang qui financera la construction de la nouvelle station d'épuration par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 200 000 €.

L'équipement à construire concerne les Communes de Plourin-lès-Morlaix et de Plougonven qui sont sollicitées pour apporter chacune leur garantie à hauteur de 50 %.

Questions diverses

Le Conseil municipal a pris connaissance des éléments essentiels du plan d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet de PLU ainsi que du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE).